



## Convention constitutive du « Comité des partenaires du numérique pour l'éducation »

La création du service public du numérique éducatif - article 16 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République - rend nécessaire une nouvelle démarche de gouvernance, concertée et partagée, entre tous les niveaux de pouvoir public, permettant d'associer pleinement les collectivités territoriales et l'État dans leurs décisions en matière de développement du numérique à l'École, dans le respect des compétences de chacun.

L'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), l'Assemblée des Départements de France (ADF), l'Association des Régions de France (ARF), l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF), le Réseau Français des Villes Educatrices (RFVE), l'Association des Maires Ville et Banlieue de France (AMVBF), l'Association Villes Internet (AVI), la Caisse des Dépôts et Consignations, le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche et le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique conviennent de créer le « **comité des partenaires du numérique pour l'éducation** ». D'autres ministères et d'autres acteurs du numérique éducatif pourront être associés au comité des partenaires en fonction de leurs champs d'intervention.

Ce comité a pour vocation d'impulser une stratégie globale et partagée de déploiement du numérique éducatif, prenant en compte l'ensemble de ses composantes, de proposer un ensemble cohérent d'actions, de produire des contributions, d'émettre des avis et des recommandations, de mutualiser et valoriser les expériences et d'assurer, s'il en est besoin, une communication commune sur ces sujets.

Il soutient les initiatives et expérimentations d'élèves, enseignants et parents d'élèves en matière de numérique éducatif, et s'appuie sur elles en retour.

Le comité traite notamment des thèmes suivants :

### - Les nouveaux usages du numérique à l'École et autour de l'École

Le développement des usages et besoins pédagogiques adaptés aux enjeux du numérique, dont la responsabilité incombe à l'Éducation nationale, tout comme les usages participant de la relation entre l'établissement scolaire et la famille et les usages développés dans le cadre périscolaire ou familial feront l'objet d'un suivi particulier et d'échanges réguliers par le comité. Ce thème pose également la question importante de la continuité des parcours et de la coopération entre les acteurs institutionnels. Il implique la reconnaissance des réseaux associatifs d'échanges pédagogiques et de production coopérative, et le cas échéant la collaboration des acteurs économiques, qui sont susceptibles de répondre aux besoins exprimés par les acteurs de l'éducation, favoriser l'innovation et faciliter le développement de ces nouveaux usages.

## **- La gouvernance à la bonne échelle**

Ce thème met en résonance la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) avec la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, et notamment avec les lieux de concertation qu'elles ont créés. Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a demandé à chaque recteur d'académie de redéfinir la gouvernance académique en matière de numérique, en nommant un délégué académique au numérique (DAN) et d'établir une feuille de route numérique. Des bassins de vie aux bassins d'éducation, l'échelle de gouvernance la plus adaptée est aussi diverse que le sont les territoires. Le comité contribue à structurer un cadre général de cohérence, suffisamment souple pour articuler les réalités locales et créer des continuités entre les différents échelons territoriaux.

## **- L'accompagnement des acteurs professionnels et de la communauté éducative**

En complément et en articulation avec les formations propres à chaque acteur, le comité favorise la mise en place d'accompagnements en faveur des enseignants et des agents territoriaux afin d'optimiser les usages et pratiques professionnels (sensibilisation, médiation, journées de partage, etc.). Le comité considérera également tous les modes de sensibilisation de la communauté éducative au sens large.

Le comité s'appuie particulièrement sur les retours d'expérience des acteurs du numérique éducatif (enseignants, parents d'élèves, élèves) afin de contribuer, en articulation avec l'Éducation nationale, à la diffusion des connaissances en matière d'usages du numérique éducatif.

Des journées de partage et des conférences de consensus seront régulièrement organisées dans l'esprit de la journée fondatrice du 5 décembre 2013, qui a réuni plus de 200 acteurs des collectivités et de l'État sur le sujet du numérique éducatif.

## **- Les référentiels nationaux relatifs aux ressources, aux équipements, aux usages et aux formations**

Le comité examine les référentiels nationaux et contribue à leur évolution afin d'éclairer les choix et décisions des acteurs.

## **- Infrastructures et équipements**

En relation avec la Mission France Très Haut Débit, le ministère chargé du numérique, la Caisse des Dépôts et Consignations et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le comité recueille et assure le partage de toute information utile sur les ressources existantes pour favoriser le développement du très haut débit dans l'environnement scolaire.

Le comité repère, valorise et le cas échéant suggère les bonnes pratiques en matière d'acquisition des matériels, de maintenance, de renouvellement et d'assistance aux utilisateurs, dans une optique d'adéquation aux usages et de bonne gestion.

## **- L'aide à la structuration de la filière du numérique éducatif**

Le comité contribue à l'articulation des attentes et des besoins pédagogiques exprimés par le Ministère de l'Éducation nationale et des besoins spécifiques des collectivités, afin d'améliorer la lisibilité de la demande adressée à la filière du numérique éducatif. Il souhaite également concourir aux politiques économiques menées par le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique visant à développer cette filière. Il est associé à la réflexion sur les différents projets nationaux relatifs à cette nouvelle filière et contribue au suivi de leur mise en œuvre dans les territoires. Il favorise le dialogue et la cohérence des initiatives relatives au développement et à l'accès aux ressources numériques éducatives.

Il prend aussi en compte les productions coopératives autour des logiciels libres.

En complément de la restructuration de la demande, il propose des pratiques en matière d'achat public qui visent à simplifier et mutualiser les commandes.

Le secrétariat du comité des partenaires du numérique pour l'éducation est assuré conjointement par la Direction

du numérique pour l'éducation du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les autres organisations signataires. Il s'appuie ponctuellement sur des groupes de travail dédiés, afin de faciliter le dialogue entre les différents acteurs concernés dans la mise en œuvre du service public du numérique éducatif.

Fait à Paris en 11 exemplaires originaux, le 1er octobre 2015

Najat VALLAUD-BELKACEM, pour le  
ministère de l'Education nationale, de  
l'Enseignement supérieur et de la  
Recherche

Axelle LEMAIRE, pour le ministère  
de l'Economie, de l'Industrie et du  
Numérique

François BONNEAU, pour  
l'Association des Régions de  
France

Bruno SIDO, pour l'Assemblée  
des Départements de France

Virginie LANLO, pour  
l'Association des Maires de  
France

Catherine VAUTRIN, pour  
l'Association des maires de  
grandes villes de France

Vanik BERBERIAN, pour  
l'Association des maires ruraux  
de France

Hélène GEOFFROY, pour  
l'Association des maires ville  
et banlieue de France

Anna ANGELI, pour le Réseau  
français des villes éducatrices

Gabrielle GAUTHEY, pour la  
Caisse des dépôts et  
consignations

Emmanuel EVENO, pour  
l'association Villes internet